

Réunion du conseil municipal du 7 Novembre 2014

Le conseil s'est réuni sous la présidence du maire Alain Marzin.

Présents: 18 + 1 pouvoir

Tarifs 2015:Lors de la réunion du 26 sept dernier,le vote concernant les tarifs été et camping avaient été différé notamment à cause tarif « pédalos ».

Après différents renseignements pris par ailleurs,le tarif retenu est:

5.10euros la ½ heure

8.10 euros l'heure

Vote:Unanimité pour

Construction de nouveaux vestiaires :

Attribution des missions,après analyses de Mr Guillemot architecte qui propose de retenir:

- Mission contrôle technique: cabinet Véritas:pour 3.052,00eur ht
- Mission sécurité santé:cabinet Weber:pour 1.542,00 eur ht
- Mission étude de sol: Solcap:pour 1.867,00eur ht

d'après Mr Guillemot architecte,toutes les propositions sont conformes.

Vote:Unanimité pour

Suivi agronomique: reconduction du contrat

La commune avait signé fin 2009 une convention avec Valbé(filiale SAUR)pour le traitement ,la valorisation et l'élimination des boues.

Cette convention comprenait

- le suivi d'exploitation-agronomique
- le suivi analytique des sols
- l'épandage-enfouissement des boues
- le chaulage des parcelles

La convention étant arrivée à échéance,il y a lieu de la reconduire pour une durée de 5 ans.

Vote: unanimité pour

Voirie ;Adhésion au groupement.

Celui ci est reconduit pour 2015 et la commune de Locarn sera chargée du suivi administratif.

Etant donné l'arrêt de la mission ATESAT assurée par la DDTM; la mission d'assistance aux collectivités pourra être assurée par l'ADAC 22 (agence départementale d'appui aux collectivités).

L'ADAC devrait intervenir vers la mi-novembre pour la préparation des programmes de voirie 2015.

Vote: unanimité pour l'adhésion au groupement

Taxe d'aménagement:

En application depuis le 1er Mars 2012,elle arrive au terme des 3 ans.

Désormais il est possible d'instituer des exonérations pour la période 2015-2018.

Les nouvelles exonérations facultatives portent sur.

- les locaux industriels ou à usage artisanal
- les abris de jardins de – de 20m2 soumis à déclaration préalable,au delà de 20m2 un permis de

construire est nécessaire

Le maire propose donc une exonération des abris de jardins de – de 20 m2 les plus de 20 m2 seront taxés.

Vote:unanimité pour

Convention de mise à disposition de locaux communaux:

Depuis sa création ,CAP SPORT utilise gratuitement la salle des sports pour ses activités.

Depuis la rentrée,l'office des sports est devenue « office des sports et loisirs » et propose désormais des activités pour les – de 6 ans(de 3 à 11 ans).

La commune a mis à disposition de l'association des locaux à l'école publique(préau ,salle de motricité,salle de restauration).

Il y a lieu de formaliser cette mise à disposition par la signature d'une convention laquelle définit les règles d'utilisation partagée des locaux.

Vote :Unanimité pour

Vente immeuble Porzh -kloz:

Suite à une procédure de bien sans maître débutée en 2011, la commune est devenue propriétaire du bien situé sis 3 Porzh -kloz .Par délibération du 14 Juin 2013,le conseil municipal avait approuvé la mise en vente de la partie bâtie au prix de 9.000euros.

Intéressés dans un 1er temps, les voisins immédiats s'étaient rétractés .De nouveaux contacts ont été pris récemment et après discussion un accord à été trouvé au prix de 8.000 euros net. (prix conforme à l'estimation des domaines actualisée) : Vote Unanimité pour la vente

Vente de matériel:

Lors du dernier conseil municipal,il avait été décidé la vente d'un girobroyeur au prix de 300euros cependant ,il s'avère qu'il manque une pièce relativement coûteuse environ 150euros.

Proposition est faite de fixer le prix de vente de ce girobroyeur à 200euros.

Vote: Unanimité

Don de terrain accepté en 2008:

Par courrier du 7 Nov 2007,Mme Seau,au nom des conjoints Lachaussée offrait à la commune une parcelle à Bel-Air,offre réitérée en Janvier 2008.

Le conseil municipal,lors de sa réunion du 5 Mars 2008 avait accepté le don,cet accord n'a jamais été formalisé.

Mme Seau,souhaiterait voir la situation régularisée. Ainsi il y a lieu:

- de renouveler l'acceptation
- d'autoriser le maire à signer l'acte
- de confier la rédaction de l'acte à l'étude de Mtre Le Lay et de prendre en charges les frais.

Vote :Unanimité pour

Questions diverses

- Référent électricité: Lénaïck Bertrand est désigné
- Cantine-Garderie:les problèmes d'étanchéité persistent,la commune va prendre l'appui d'un avocat afin de faire évoluer cette situation rapidement.
- Effectif Garderie:depuis l'instauration des TAP une inscription à la garderie est demandée aux familles. Si problèmes doivent prévenir.
- Prix des repas EHPAD facturés à la commune:
Suite à la réunion du CCAS le Jeudi 30 Oct,il est convenu un prix de facturation de 4,20 euros le repas, ce prix à été obtenu après étude complète du prix de revient (-14%) .
- Mise en place d'un congélateur pour les chasseurs afin de stocker les animaux nuisibles tués lors de battues(renards,blaireaux,et autres animaux nuisibles).

L'acquisition et l'installation se feront d'ici la fin 2014

Maison médicale:

Une extension avait été sollicitée.La municipalité étudiera les différentes possibilités.